



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

25.04.2026

**Titre du projet du marché:**

1165960 – Le Day Le Pont – Renouvellement d'ouvrages d'art

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#33677

**N° de la publication SIMAP:**

#33677-01

**Date de publication SIMAP:**

20.03.2026

**Adjudicateur:**

Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Infrastructure

Suleidy PEREZ-CORTES

Rue de la Gare de triage 7

1020 Renens

**Organisateur:**

Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Infrastructure – Achats, Supply Chain et production, Achats projets de construction Région Ouest

Alexandre LORIN

Rue de la Gare de triage 7

1020 Renens - Suisse

+41792728330

alexandre.lorin@sbb.ch

**Inscription:**

Demande d'accès à l'environnement pour la remise de l'offres au moins dix jours ouvrables avant l'expiration du délai de soumission des offres.

**Visite:**

Pas de visite prévue.

Séance interactive de questions / réponses le 27.03.2026

**Questions:**

17.04.2026, sur simap

**Rendu documents:**

11.05.2026 15h00 pour les préimpliqués

27.05.2026 15h00 pour les non préimpliqués

L'offre doit être soumise exclusivement dans SAP Ariba. Pour la soumission de l'offre, le soumissionnaire demande l'accès à l'événement d'achat sur SAP Ariba au moyen du formulaire « Participation à l'appel d'offres public (SIMAP) : ([https://url.sbb.ch/simapformular\\_fr](https://url.sbb.ch/simapformular_fr)).

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Description détaillée des prestations / du projet:**

La ligne 201 Le Day–Le Brassus est une ligne secondaire à voie unique du réseau principal de la région du Nord Vaudois. Elle est exploitée par les CFF entre Le Day et Le Brassus.

La ligne suit un flanc de montagne escarpé, en grande partie en zone forestière, et comprend plusieurs ouvrages d'art. Sur le tronçon Le Day–Le Pont (DAY–PT), six ouvrages doivent être assainis pour garantir leur pérennité et la sécurité de l'exploitation ferroviaire. Il s'agit de quatre passages inférieurs et de deux viaducs.

Les CFF ont réalisé des études préliminaires permettant de définir les solutions techniques envisagées pour la remise en état de ces ouvrages, en conformité avec les exigences du réseau. L'objectif de rénovation est fixé pour l'horizon 2032–2035 Le mandataire doit effectuer la planification générale et la coordination du présent projet conformément à la description des prestations des documents B.

**Communauté de mandataires:**

Admise

**Sous-traitance:**

Admise, maximum 30% en valeur des prestations demandées, sans considérer les prestations BIM dans cette limitation de 30%.

#### **Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

#### **Comité d'évaluation ou Jury:**

Pas mentionné. Les membres du comité d'évaluation sont soumis à des déclarations d'impartialité (art.3. al.2 OMP). Toutefois, il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres.

#### **Conditions de participation:**

-

#### **Critères d'aptitude:**

Q1: Capacité suffisante pour exécuter le marché

Q2: Qualification suffisante en matière de méthodologie BIM

Q3: Compatibilité openBIM des plateformes et outils BIM utilisés

EM1: Qualification suffisante pour chaque personne-clé prévue.

Sont considérées comme personnes-clés :

- Directeur général du projet
- Responsable Génie civil
- Responsable Technique Ferroviaire
- Responsable de la planification des phases de construction
- Responsable de la direction locale des travaux

EM2: Qualification suffisante du responsable BIM

EM3: Sécurité

EM4: Offre de prestations plausible

#### **Critères d'adjudication / de sélection:**

A1: Analyse du marché : (30%)

- Planification de la marche à suivre en tenant compte de la méthodologie BIM10%
- Organisation du projet tenant compte de la méthodologie BIM10%
- Défis du projet 5%
- Développement durable écologique 5%

A2: Aptitudes pratiques et techniques des personnes-clés prévues(40%)

- Directeur général du projet 10%
- Responsable Génie civil : 10%
- Responsable de la planification des phases de construction 5%
- Responsable Technique Ferroviaire 5%
- Responsable de la direction locale des travaux 5%
- Responsable BIM 5%

A3: Prix 30%, méthode T200

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5

**Indemnités / prix:**

Aucune

---

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.

La description du projet et des enjeux/objectifs est suffisante.

Les documents de l'appel d'offres contiennent un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.

La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.

Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.

La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.

Les délais sont corrects.

Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.

L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

Les membres du comité d'évaluation ne sont pas mentionnés. Il n'est pas précisé s'il y a au moins trois membres et si ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée des offres. Toutefois, les membres du comité pour les marchés CFF sont soumis à des déclarations d'impartialité (art.3.al.2 OMP).

## Observations de l'OMPr:

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.

L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes